

Waremme : Deuxième aire autoroutière concédée sans alcool de Wallonie !

28 novembre 2018

A partir de ce 1^{er} décembre, les aires autoroutières de Waremme, situées de part et d'autre de l'autoroute E40/A3, ne pourront plus proposer de vente d'alcool, que ce soit dans les shops ou les restaurants.

Cette décision a été prise lors du dernier Conseil d'Administration de la SOFICO, à l'occasion du renouvellement de la concession de l'aire pour une durée de 20 ans. C'est la SA TOTAL Belgium qui s'est vu attribuer cette concession.

« Cette mesure permettra d'améliorer la sécurité routière en luttant contre la conduite sous influence », souligne le Ministre wallon de la Mobilité Carlo DI ANTONIO. « Pour rappel, l'alcool reste sur nos routes une des premières causes de mortalité. En 2017, sur les autoroutes wallonnes, au moins 11% des conducteurs impliqués dans un accident avec dommages corporels roulaient sous l'influence d'alcool. »

Cette interdiction de vente d'alcool a pour objectif de limiter autant que possible les achats compulsifs réalisés par les conducteurs lors des arrêts sur les aires autoroutières. Il s'agit de contribuer à protéger tous les usagers des autoroutes, en évitant la consommation parfois impulsive de plusieurs boissons en peu de temps (le binge drinking) ou la tentation pour les personnes qui luttent contre une tendance à l'alcoolisme et résistent difficilement à une offre d'alcool.

Une telle mesure est déjà d'application depuis le 1^{er} septembre 2017 sur les aires de Bierges. L'objectif est de les étendre lors des futurs renouvellements des concessions des aires.



Par ailleurs, à l'occasion du renouvellement de cette concession, le site fera l'objet de rénovations qui pourraient débuter après les vacances d'été 2019. Les aires proposeront d'ici fin 2020 de nouveaux services ainsi que de nouvelles enseignes, comme notamment : un Burger King dans le sens Liège vers Bruxelles, un Lunch Garden dans le sens Bruxelles vers Liège, des sanitaires « 2theloo » (un concept design et écologique, dont la propreté est garantie à tout moment), des prises pour les camions frigorifiques, un coin business avec connexion internet, un Cubee Bpost pour envoyer et réceptionner des colis, des bornes de rechargement pour voitures électriques, ... Un parking de covoiturage sera également aménagé sur l'aire en direction de Bruxelles.

Lors du renouvellement des concessions des aires, la SOFICO porte notamment une attention particulière à la qualité et à la diversité des services offerts aux usagers ou encore à la qualité générale des aménagements (fonctionnalité des constructions, intégration paysagère, mesures envisagées en termes de développement durable...).



Retrouvez via ce lien cette information en vidéo :

<https://we.tl/t-HeIVfKdkLW>

Contact : Héloïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | +32 42 31 67 39 | heloise.winandy@sofico.org

Retrouvez-nous sur  et 